apec

RAPPORT
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA

Commission des finances

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

Préavis no 03/2026 - relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

La Commission s'est réunie le 01.10.2026 à Gland afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Cédric Marzer & M. Alexis Huret, membres du Comité de direction qu'elle remercie de leur disponibilité. Ainsi que le 13.10.2026 à Coinsins.

Au début de chaque législature, le Comité de direction sollicite l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature.

Délibération

Le bien-fondé d'accorder un certain degré de liberté d'action de plaider au Comité de Direction est largement admis par les membres de la commission. Celle-ci lui permettra d'intervenir avec un maximum de rapidité pour défendre les intérêts de l'association et de respecter les délais souvent très courts fixés par les procédures.

D'autre part, si une action judiciaire est lancée à l'encontre de l'APEC, cette autorisation dispensera le comité de direction de présenter au Conseil intercommunal un préavis susceptible de renseigner la partie plaignante sur la stratégie et les moyens à disposition.

La commission prend note que si le comité de direction doit être mêlé à un procès important, il va de soi que le Conseil intercommunal en serait informé.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 03/2026 du Comité de direction et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEC

vu le préavis 02/03/2026 du Comité de direction ;
ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

1. D'accorder au Comité de direction l'autorisation générale de plaider devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Tribunal fédéral, pour la durée de la législature 2026 - 2031

Coinsins, 19 octobre 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Catherine Lambert Commune de St-Cergue	
Eric George Commune de Bursinel	
David Glutz Commune de Givrins	
Damien Dutruy Commune de Luin	
Vincent Matthey Commune de Coinsins	
Laurent Bardet Commune de Coinsins	

Didier Humbert
Marchissy